

11 déc.
2013**RASED : DES MISSIONS CONFORTÉES
DANS L'ATTENTE DES POSTES****À l'issue du premier groupe de travail, le ministère confirme :**

- que la grande difficulté scolaire nécessite un traitement spécifique et des enseignants spécialisés ;
- les trois spécialités en leur reconnaissant une professionnalité spécifique ;
- la nécessité d'un travail en réseau des trois valences pour avoir des regards croisés ;
- la relance des formations pour répondre aux postes vacants et aux postes créés.

**Des clarifications
obtenues
par le
Sgen-CFDT**

Les interventions du maître E se feront, en fonction des besoins des élèves, hors la classe ou dans la classe en co-intervention. Les actions du maître E dans ce dernier dispositif sont positionnées sur la difficulté avérée à apprendre et comprendre ce qui évite la confusion avec le dispositif « Plus de maîtres que de classes » ou l'APC.

Le « Pôle ressource de circonscription » place l'IEN comme pilote de l'ensemble des enseignants spécialisés E et G et des psychologues. Si le lieu de pilotage est la circonscription, le lieu d'intervention des membres du RASED est bien l'école.

La formation des maîtres E et G est prévue dans les ESPE, avec un nouveau cahier des charges qui reste à construire.

**Des points
à clarifier**

Le pilotage reste à affiner. La question des missions des IEN fera l'objet d'un groupe de travail spécifique dans lequel le Sgen-CFDT sera présent.

- Les possibilités de validation des acquis de l'expérience (VAE) et le passage d'une option à l'autre, s'ils sont envisagés, ne sont pas précisés.

Vers des psychologues de l'Éducation nationale ?

La question de l'évolution du recrutement, de la formation et du positionnement des psychologues est posée. En devenant psychologues de l'Éducation nationale, ils pourraient être amenés à intervenir dans le second degré, en particulier en 6^e dans le cadre du cycle de consolidation. Un groupe de travail spécifique devrait être mis en place.

- Pour le Sgen-CFDT la nécessité d'un accompagnement psychologique en collège doit trouver une réponse. Ces interventions ne devront pas être confondues avec celle des COP (conseillers d'orientation-psychologues).

Les exigences du Sgen-CFDT :

- **nécessité de spécialistes dans l'école pour aider à l'inclusion tant par de l'aide directe que par un croisement des regards, ce qui implique du temps de concertation pour tous ;**
- **reconnaître les compétences des enseignants spécialisés, en particulier par la VAE, pour leur permettre des mobilités aussi bien internes qu'à l'externe ;**
- **refuser que la prise en charge psychologique pour les élèves du 2nd degré se fasse au détriment des COP ;**
- **relancer la formation, ce qui implique de créer les postes berceaux nécessaires ;**
- **permettre la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences par tous les élèves en reconnaissant le rôle essentiel joué par les enseignants spécialisés ;**
- **prévenir la difficulté scolaire dans et hors la classe avec la mise en œuvre des cycles et avec l'aide des membre du RASED.**